

122

Démobilisation

M. DESCHAMPS
M. le Sous-Secrétaire d'Etat
de la Démobilisation

Commission de l'armée

28 mai 1919.

COMMISSION DE L'ARMEE

Séance du mercredi 28 mai 1919

A seize heures trente minutes est introduit

Mr DESCHAMPS, sous secrétaire d'Etat à la démobilisation.

M. LE PRESIDENT - Au nom de la commission, je remercie Mr le sous secrétaire d'Etat d'avoir bien voulu répondre à la convocation que je lui ai adressée et dans laquelle je le priais d'apporter à la commission les renseignements qu'il pourrait lui fournir sur le plan et le programme de la démobilisation dans les différentes hypothèses qui peuvent se présenter.

Sans autre préambule, je donne donc la parole à Mr le sous-secrétaire d'Etat.

M. LE SOUS SECRÉTAIRE D ETAT - Messieurs, dans la convocation qu'il a bien voulu m'adresser, Mr le président de la commission sénatoriale de l'armée a visé deux ordres d'idées principaux: Il m'a demandé de vous dire dans quelles conditions reprendrait la démobilisation momentanément suspendue; en second lieu, quel est le programme d'occupation des pays rhénans, dans quelles

conditions ces pays rhénans sont tenus par les armées alliées et associées.

Je prends tout de suite la première question, celle qui est relative à la reprise de la démobilisation qui a été momentanément suspendue.

Dans ce domaine, je dois m'en tenir à la déclaration qui a été déjà faite, et qui est la suivante: la démobilisation momentanément suspendue ne pourra être reprise que lorsque la signature des préliminaires de paix sera chose faite.

A quelle date aura lieu cette signature du traité des préliminaires de paix, la commission comprendra qu'il m'est impossible de le dire. Tout ce que je puis affirmer, c'est que, dès la signature de ces préliminaires le Gouvernement a l'intention très nette de reprendre la démobilisation des troupes....

M. PAUL STRAUSS - Veuillez-moi permettre, à ce propos, une question subsidiaire, pour ainsi dire ? Qu'entendez-vous par la "signature des préliminaires de paix" ? S'agit-il de la signature par les Allemands, ou de la ratification par le Parlement français ?

M. LE SOUS SECRETAIRES D ETAT - Il s'agit de la signature des préliminaires de paix par les Allemands.

M. PAUL DOUMER - Et aussi de l'acceptation de

ces préliminaires par leur Parlement.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Les mandataires du Parlement et du gouvernement allemand ne pourront signer les préliminaires qu'autant qu'ils y seront autorisés

En tous cas, le Gouvernement français a toujours dit que dès la signature des préliminaires de paix la démobilisation serait reprise.

M. PAUL DOUMER - Nous n'aurons de garantie que la paix est acceptée par les Allemands que lorsque le Parlement allemand aura donné son approbation..

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Dans quelles conditions et à quelle allure, à ce moment, se fera la démobilisation ?

Il est un principe certain, c'est que cette démobilisation sera fonction des conditions dans lesquelles les Allemands exécuteront les conditions de paix qu'ils auront signées. Un certain nombre de clauses d'ordre militaire, en particulier, leur ont été imposées: il est entendu qu'ils doivent nous remettre un matériel de guerre considérable, en ne conservant que ce qui est nécessaire à l'armée que nous leur permettrons de conserver; notre démobilisation n'ira jamais assez vite pour que nous ne conservions pas les moyens de leur imposer l'observation de ces clauses et de ces livraisons.

Dans ces conditions, il m'est impossible de

donner à la commission de l'armée des indications nettes et précises sur l'allure qu'aura notre démobilisation.

Tout ce que le Gouvernement a pu dire c'est que dès que cette démobilisation pourrait être reprise, il songerait aussitôt à la démobilisation des classes 1907, 1908, 1909; dans un second échelon, on se préoccupera ensuite des classes 1910 et 1911.

A quelle allure se fera la démobilisation de ces classes ? Voici, autant qu'il est possible de faire des prévisions, ce qu'il m'est possible de dire.

Il faudra de 25 à 30 jours pour démobiliser les hommes des classes 1907, 1908, 1909 qui sont dans la zone des armées, et environ de 10 à 15 jours pour démobiliser les hommes des mêmes classes qui se trouvent à l'intérieur du territoire.

Pour les hommes des classes 1910 et 1911, on compte 15 à 20 jours pour les démobiliser, tant ceux qui sont dans la zone des armées que ceux qui sont à l'intérieur.

Voilà tout ce que je puis dire. Je ne puis apporter de plus grandes précisions, notamment s'il survit des événements que je ne puis pas prévoir.

M. PAUL STRAUSS - En ce qui concerne les classes postérieures à 1911 avez-vous mesuré la durée des échelons de démobilisation ?

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Nous pensons jusqu'à présent que, pour ces classes postérieures à 1911 il n'est pas possible de faire la démobilisation autrement que classe par classe, chacune d'elles demandant une dizaine de jours pour être démobilisée.

Le problème, en effet, ne se présente plus dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles il se posait après l'armistice, au début de la démobilisation. Lorsque l'on a démobilisé les hommes des classes de la R.A.T. et de l'armée territoriale, on avait cru possible de procéder à cette opération sans se préoccuper du matériel matériel....

M. PAUL DOUMER - On s'en aperçoit trop le long des routes.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Les unités composées d'hommes de la R.A.T. avaient peu de matériel; celles qui se composaient d'hommes de la territoriale n'en avaient guère davantage; mais pour les unités qui restent dans la zone des armées, il n'en va plus de même ; toutes devront revenir vers l'intérieur avec leur matériel. Ce seront là des opérations longues et compliquées; aussi s'efforce-t-on de les simplifier par avance, au point de vue de ce matériel, dans les conditions que je vais dire.

Lorsque la démobilisation s'est arrêtée à la classe 1906, voici quelle était la situation: en fait,

toutes les unités avaient été atteintes et, à la date du 20 avril, on avait pris dans tous les corps et régiments les hommes qui devaient être démobilisés, ne laissant parfois qu'un petit nombre d'hommes dans certaines unités.

La première pensée qui vint à l'esprit du Gouvernement fut de reconstituer ces unités en vue du rôle qu'elles pourraient être appelées à jouer.

Une première question se posa en ce qui concerne les troupes d'occupation des pays rhénans: tout de suite, on eut la pensée qu'il fallait les composer de telle façon qu'elles présentassent un caractère de stabilité indiscutable, qui leur permit de ne pas avoir à subir les diverses fluctuations qu'entrainerait la reprise de la démobilisation.

Pour répondre à cette préoccupation, les 9 divisions d'infanterie, et les deux divisions de cavalerie qui constituent le corps d'occupation des pays rhénans, ont été constitués avec des hommes des classes 1917, 1918, 1919.

En deçà de ces troupes d'occupation, il y avait une réserve de première catégorie qui venait d'être constituée, qui allait comprendre les corps des régions frontière, qu'on venait de reformer, et dans lesquels on allait mettre les hommes des classes 1916, 1917, 1918, 1919.

La démobilisation des classes 1916 et 1917 ne devant se faire qu'après un temps assez prolongé, il ap-

paraissait qu'on avait ainsi, tant dans les troupes d'occupation que de réserve de première catégorie, un élément de stabilité suffisant pour répondre à toutes les hypothèses.

En deçà, sur les 51 divisions auxquelles nous nous étions arrêtés, il y avait les trente-trois divisions qui devaient revenir à l'intérieur pour être reconstituées dans les régions où elles étaient avant la guerre. Au moment où la démobilisation a été suspendue, on s'est efforcé de profiter de la quantité de trains ainsi rendus disponibles pour faire revenir le matériel et, à la date du 24 mai, on avait fait revenir tous les éléments de R.G.N. qui n'étaient pas nécessaires ainsi qu'une quantité assez importante d'artillerie de corps et d'artillerie divisionnaire.

Entre temps, on s'efforçait aussi de faire revenir du matériel automobile qui était dans les cimetières sur le front, se perdant chaque jour davantage et dont la valeur décroissait ainsi de jour en jour et que, la main d'œuvre diminuant sur le front, on n'aurait bien tôt plus pu charger dans les trains.

C'est ainsi que sont revenus à l'intérieur 9 000 camions, voitures et voiturettes, qui ont été répartis en 13 centres pour être vendus.

Ce mouvement continue à raison de quatre trains par jour pour le matériel automobile, chiffre que l'on

pense bientôt pouvoir porter à huit trains par jour. C'est dire que l'on débarrassera le front d'une grande partie de ce matériel.

D'autre part, des trains sont également réservés pour ramener du matériel de génie, d'artillerie, d'aviation et du service de santé.

Dans ces conditions, lorsque, demain, la démobilisation reprendra, elle aura été allégé considérablement par avance.

M. DE SELVES - Il reste encore beaucoup trop de ce matériel dans la zone des armées....

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Les transports à l'intérieur sont fonction des moyens dont nous disposons. Nous demandons des trains à la D.G.T.M. - c'est le service des chemins de fer - Ce service nous répond qu'il a des besoins immenses auxquels il doit satisfaire, qu'il lui faut assurer les transports pour la soudure, assurer aussi de nombreux transports pour les régions libérées et qu'il ne lui est pas possible de mettre à notre disposition tous les trains dont nous pourrions avoir besoin.

Je puis affirmer que l'on fait tout ce qu'on peut. En ce qui me concerne, lorsque la démobilisation a été suspendue, je n'ai eu qu'une pensée, faire revenir à plein le matériel pour aider d'autant à la démobilisation des hommes quand le moment serait venu de la reprendre.

M. DE SELVES - Je comprends qu'en ne puisse
pas ramener tout le matériel et je me range aux raisons
que vient de faire valoir Mr le sous-secrétaire d'Etat,
mais vraiment, ce matériel est trop souvent abandonné
et sans surveillance.

M. LE COMTE D ALSACE - Il y a, le long des
routes, des centaines de camions que personne ne surveille

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Plus nous
irons, plus il est à craindre que la situation ne s'ag-
grave, en raison du défaut de main d'œuvre.

M. DE SELVES - Mr le sous secrétaire d etat
pourrait interroger sur ce point le service du contrôle...

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Je connais ses
rapports.

M. DE SELVES - Alors, je n'insiste pas.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Voici maintenant
un complément d'explications que je dois à la commission
sur les conditions dans lesquelles se fera la démobilisa-
tion du personnel quand elle sera reprise.

Un point certain, tout d'abord, c'est que les
centres de regroupement qui avaient été imaginés au début
pour la démobilisation ne serviront que pour la démobi-
lisatoin des hommes de la deuxième zone. Vous savez com-
ment l'on procéda jusqu'à ces derniers temps. Les hom-

mes revenus de leurs unités étaient réunis dans huit ou neuf centres de groupement répartis sur le front et là, ils attendaient qu'ils fussent assez nombreux pour pouvoir constituer des trains que l'on dirigeait sur les dépôts démobilisateurs.

Une première conséquence de cette façon de procéder était que les hommes, le plus souvent, attendaient un ou deux jours, d'où des mécontentements qu'il y avait intérêt à éviter: mais à ce moment, il n'était guère possible de faire mieux; la situation de nos chemins de fer ne permettait pas d'avoir tous les trains dont on pouvait avoir besoin.

Lorsque la démobilisation va reprendre, les hommes de la zone des armées libérables seront envoyés par trains de permissionnaires, dans les mêmes conditions que les permissionnaires, chaque jour, ces trains partant de cinq gares régulatrices réparties sur le front. Il y a 100 rames de wagons destinées à ce service, pouvant enlever environ 17 000 hommes, mais qui n'en emmènent, en réalité que 12 000; quand la démobilisation sera reprise, le nombre de ces rames sera porté à 120 ou à 130..

Une critique assez grave a été faite également, dans les premiers stades de la démobilisation à l'égard des dépôts démobilisateurs; on a dit qu'ils retenaient trop longtemps les hommes; en perpétuant l'ancien système

il fallait s'attendre à voir se rebnouveler ces critiques justifiées: avec l'institution de la prime de démobilisation et les formalités nouvelles qui s'ensuivent, le rôle des dépôts démobilisateurs va être encore aggravé.

Il avait été créé, dans chaque région quatre dépôts démobilisateurs pour l'infanterie, deux pour l'artillerie, un pour la cavalerie, un pour les différents services: à partir d'à présent, tous les dépôts, quelqu'qu'ils soient, pourront jouer le rôle de dépôts démobilisateurs: ainsi, quelles que soient les formalités administratives nécessaires, les hommes auront moins de temps à attendre et la démobilisation en sera facilitée.

M. HERVEY - Et si l'on diminuait les formalités de la démobilisation?...

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - C'est très difficile.

M. PAUL DOUMER - Il faut tout de même que les hommes rendent leur fusil.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - J'ajoute qu'une nouvelle majoration va intervenir pour la reprise de la démobilisation. Ce sont des jeunes gens que nous allons avoir à démobiliser dont un grand nombre, au cours de la guerre ont pu perdre leur père ou leur mère: dans ce cas, les hommes bénéficieront d'une majoration d'une classe,

tout comme ceux qui ont perdu un frère: c'est là une mesure d'équité à laquelle j'espère que la commission voudra bien s'associer.

Une autre question se posait, celle du placement des hommes démobilisés. Nous avions bien créé des offices de placement, mais si les démobilisés à la recherche de travail venaient nous en demander, le plus souvent, il n'était pas possible de mettre, en regard des demandes, des offres correspondantes de la part des employeurs. Et c'est ainsi qu'à Paris, il y a eu, à un moment, jusqu'à 48 000 chômeurs.

Pour remédier à cette situation, une entente est intervenue avec les présidents des chambres de commerce et les présidents des grands syndicats patronaux qui tous ont reconnu la nécessité d'un effort; ils ont répondu à notre appel, et après nous être mis d'accord, j'ai fondé, le 10 avril un office de placement des démobilisés où sont reçues les offres d'emploi des employeurs de toute la France. En 15 jours, j'ai pu donner satisfaction à 19 000 offres qui ont permis de lutter efficacement contre le chômage, question qui doit nous préoccuper au premier chef.

M. PAUL DO UMER - Prenez surtout garde de ne pas attirer les paysans vers les villes.

M. LE MARS SECRETAIRE D'ETAT - Nous nous som-

mes mis d'accord avec les groupes ruraux pour envoyer les ouvriers agricoles dans les campagnes....

M. DE SELVES - Il y aura malheureusement des désertions de la campagne...

M. PAUL DOUMER - On peut s'efforcer de ne pas y aider.

M. LE SOUS SECRÉTAIRE D ETAT - C'est ce que nous avons fait. Nous nous sommes surtout préoccupés de caser les ouvriers, les spécialistes qui étaient à Paris et dans les grandes villes et restaient sans travail.

Le résultat, c'est qu'à Paris, notamment, ce n'est plus une crise de chômage en face de laquelle nous nous trouvons, mais plutôt une crise de main d'œuvre. On me demande, en ce moment, 200 ou 300 ouvriers menuisiers, que je ne puis fournir aux employeurs.

3

Je me suis mis d'accord avec les mairies de Paris pour que le secours de chômage soit retiré à tous les ouvriers qui ont la possibilité de trouver du travail. Il a été entendu que lorsqu'un ouvrier sera dans la possibilité de trouver du travail dans telle ou telle maison, si malgré les avis qui lui seront donnés il refuse d'y aller, on lui supprimera l'indemnité de chômage. En dehors du point de vue financier, il y a en effet un côté moral qu'il faut envisager: il n'y a rien de plus fâcheux que de voir rester dans l'oisiveté un homme qui pourrait travailler s'il le voulait.

Une autre question s'est posée au sujet de tous les spécialistes qui, appartenant aux classes prochainement démobilisables, étaient susceptibles d'être employés à l'instant même de leur démobilisation. De grandes entreprises de métallurgie, le Métro, le Nord-Sud, les compagnies de chemins de fer... ont demandé les spécialistes des classes 7, 8, 9, 10, 11 qui allaient être libérés avant peu. Il a été entendu qu'une note allait être envoyée immédiatement dans tous les corps, demandant les hommes susceptibles de passer des contrats de travail dans ces conditions avec différentes maisons. Ces hommes seront envoyés 4 ou 5 jours avant la démobilisation de leur classe dans 7 centres que je vais créer à l'intérieur là où se trouvent des parcs d'artillerie. Ils s'y trouveront en rapports avec les représentants des maisons qui désirent les embaucher et feront une sorte d'es-

sai de travail. Suivant que cet essai aura été bon ou mauvais, le contrat sera passé. Immédiatement alors, il me sera loisible de diriger ces hommes, au moins d'une feuille de transport, vers l'endroit où ils doivent être employés.

Telles sont les explications que je tenais à donner à la commission en ce qui concerne les questions de placement.

M. LE PRESIDENT.- Combien d'hommes ont été démobilisés?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Chaque classe compte environ 140.000 hommes. Il y avait 2.740.000 hommes démobilisés le 20 avril dernier.

M. LE PRESIDENT.- Le 11 novembre, combien y avait-il d'hommes sous les drapeaux?

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- 5 millions. Au 20 avril 2.745.762 étaient démobilisés. Il reste environ 2.400.000 hommes sous les drapeaux, se répartissant jusqu'à la classe 17. 60.000 officiers ont été démobilisés.

M. PAUL DOUMER.- En plus de ces 2.400.000 qui sont à démobiliser, il restera les classes 17, 18 et 1^e qui forment l'active.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- La classe 17 est dans la réserve de l'active, de puis trois mois.

M. PAUL DOUER.- Non pas, avec la loi de trois ans

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- La classe 17 a déjà fait trois ans de service.

M. PAUL STRAUSS.- Je voudrais revenir sur un point que j'ai abordé dans une question préjudiciable et sur lequel des observations contradictoires ont été présentées. Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu à cet égard.

Il n'entre dans la pensée de personne de réclamer la démobilisation totale avant la signature du traité de paix par les parlements, mais je me demande si, à partir du jour où les préliminaires auront été signés à Versailles par les Allemands, il n'y aurait pas lieu d'aborder le premier échelon de démobilisation.

Le chiffre d'hommes sous les drapeaux est actuellement d'environ 2.400.000 sur lesquels près de 2 millions sont à démobiliser. Je comprends très bien que la paix définitive ne jouera qu'à partir de la ratification par les parlements du traité de paix, mais après le 11 novembre nous avons commencé à démobiliser, bien que la paix ne fût pas arrivée, un certain nombre de classes. Ne serait-il pas désirable à tous les points de vue de reprendre cette démolition le plus tôt possible? Personne n'aurait d'ailleurs la pensée folle à l'heure où je parle de demander la reprise de la démobilisation. Ce serait un acte attentatoire à la défense nationale et aux intérêts français, mais he pourrait-on pas

la reprendre le jour où les préliminaires seront signés à Versailles. Tout en souscrivant aux réserves formulées par M. Doumer, j'exprime ce voeu en mon nom personnel.

Je me félicite du concours très efficace apporté par M. le ministre en ce qui concerne le placement des démobilisés, mais je lui demande d'aller plus loin. Il a fait d'accord avec la Chambre de commerce et l'Office départemental du département de la Seine un Office de placement. Il se propose en outre de 'occuper des spécialistes des jeunes classes.

A ce propos je voudrais bien qu'on revienne au projet qui avait été élaboré par les ministères du travail et de la guerre. Il s'agissait d'un questionnaire dans lequel on demandait aux démobilisés leurs espoirs de réintégration et leurs intentions. Je sais très bien que ce système n'a rien donné l'année dernière et il ne pouvait rien donner parce que les classes 8 et plus jeunes étaient alors beaucoup trop loin du moment de leur démobilisation.

Mais maintenant il ne va plus en être de même. A partir de la signature du traité de paix, tous les poilus vont faire des calculs sur le moment probable de leur démobilisation en se basant sur les déclarations que le Gouvernement fera sans doute à la tribune des chambres comme il l'avait fait au lendemain de l'armistice. Je demande donc qu'on reprenne cette formule de l'interrogatoire pour pouvoir mettre plus facilement en rapports ouvriers et patrons. Quant aux agriculteurs il trouveront facilement un emploi...

M. CHAPUIS.-- Ils sont sollicités par les villes qui leur offrent des salaires élevés et la journée de huit heures! Nous avons à défendre les intérêts des agriculteurs! Vous défendez admirablement les intérêts des villes!

M. PAUL STRAUSS.- Je voudrais bien qu'on ne me prenne pas pour un particulariste, pour un homme au cerveau étroit!

M. CHAPUIS.- Nous sentons le danger! Nos intérêts ne sont pas tout à fait les mêmes!

M. PAUL STRAUSS.- Laissez-moi continuer! Vous élevez une contradiction alors que je m'efforce de dire qu'il faut prendre des précautions infinies pour ne pas attirer dans les villes une main d'œuvre dont nous n'avons pas besoin et que nous repoussons non pas seulement dans votre intérêt mais dans le nôtre. Est-ce que nous ne sommes pas, en effet, des consommateurs intéressés à la diminution du prix de la vie? Ne faites donc pas à mon égard un procès d'entreprise!

M. CHAPUIS.- Je ne fais pas de procès de tendance.

M. PAUL STRAUSS.- Je ne suis pas le Gouvernement! Je ne parle pas comme un représentant des villes, mais comme un représentant des intérêts français!

M. CHAPUIS.- Moi aussi!

M. PAUL STRAUSS.- Nous avons tous la même qualité sans monopole. Il n'y a ici ni citadins, ni ruraux: il n'y a que des hommes qui discutent avec le même titre et le même mandat sur les intérêts généraux du pays.

Je m'occupe aussi bien des hommes de la campagne que des hommes des villes et je veux que ceux qui peuvent être déracinés et qui n'ont pas la certitude de retrouver leur emploi puissent s'adresser à l'Office de la main d'œuvre agricole au ministère de l'agriculture ou aux offices départementaux de placement. Je demande simplement l'application d'une méthode ébauchée en 1918 et qui n'a pas pu donner de résultats à cette époque parce qu'elle était prématu~~re~~lée.

Je voudrais que la vie économique reprenne le plus tôt possible. Il y a à Paris des quantités de chômeurs. A la fin d'avril, il en avait plus de 45.000 rien que dans la terrasse. C'est là une mauvaise situation dont nous ne sommes responsables ni les uns ni les autres.

Ce que je demande, c'est que l'homme, qui est dans l'incertitude au sujet de son emploi, puisse s'adresser à un bureau qui lui donnera des indications. Ce qu'il faut, c'est diminuer la période d'attente. Malheureusement, nous avons pu constater - et mon expérience de Paris est assez grande - que des ouvriers et employés démobilisés de fraîche date n'étaient pas pressés de rentrer à l'atelier ou au magasin. On sentait un certain flottement. Ceux qui étaient

obligés de reprendre leur emploi sous peine de perdre le bénéfice de la loi le faisaient, mais ceux qui avaient perdu tout contact avec leur ancien patron, ne faisaient pas un effort extrêmement vigoureux pour se remettre au travail. Nous voudrions donc qu'on s'efforce par tous les moyens possibles d'acheminer ces hommes vers les lieux d'embauche comme on disait autrefois. C'est là une excellente méthode qui donnera des résultats et j'appelle sur ce point toute l'attention vigilante de M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. PAUL DOUMER.- Nous sommes certainement tous d'accord avec M. Strauss pour vous demander de préparer la démobilisation et vous indiquer qu'il est nécessaire de la réaliser le plus tôt possible. Mais nous vous demandons aussi de tenir compte aussi de la sécurité du pays. J'entends par là qu'il ne faut réduire notre armée que lorsque les mesures d'exécution des conditions du traité de paix seront commencées et ne pas se contenter de simples chiffons de papier.

Avant la guerre il y avait un parallélisme entre les armées allemandes et les nôtres. La ligne française était, hélas! très au-dessous de la ligne allemande, mais nous maintenions le parallélisme. Nous entendons aujourd'hui que ce parallélisme se poursuive, notre ligne cette fois-ci restant toujours supérieure.

Nous vous demandons donc de ne faire cette démobi-

lisation qu'au fur et à mesure de la réduction des effectifs et du matériel allemands de façon à avoir pleine sécurité.

Il y a encore en Allemagne d'assez nombreuses troupes. Le plus grand nombre n'en serait pas d'ailleurs sur le Rhin. Il semble qu'ils fassent le vide de notre côté et qu'ils ne veuillent pas nous opposer de résistance. Mais du côté de Berlin et de Weimar, il y a au contraire de nombreuses forces. Il en est de même sur la frontière orientale: il y aurait, dit-on, là-bas la valeur de 20 bonnes divisions. Ce ne sont pas toutes des divisions telles qu'elles étaient organisées dans l'ancienne armée, car il y a pas mal de volontaires, mais ce sont des troupes bien armées et munies de matériel.

Nous comptons donc que le Gouvernement suivra de très près l'exécution du traité de paix en particulier ce qui concerne la livraison des armes et la diminution des effectifs de manière que notre démobilisation puisse s'effectuer en pleine sécurité. Cette sécurité à laquelle nous tenons, ce n'est pas une signature qui nous la donnera, c'est le maintien de notre supériorité. Je suis certain que M^e Strauss ne me démentira pas sur ce point.

M. PAUL STRAUSS. Parfaitement.

M. DE SELVES.- C'est le sentiment général.

M. CHAPUIS. Tout à l'heure, M. Strauss développait

ses ~~maxime~~ idées qui, en ce qui concerne les questions de travail, sont excellentes, mais je me permets de lui faire quelques objections à propos de la production à la campagne. Actuellement il se fait de tous les côtés, en particulier de la part de ceux qui recrutent pour les régions libérées, un appel intense qui porte sur le personnel des campagnes. On offre à nos cultivateurs des salaires, non pas de 10 fr. Par jour, mais de 20 et 22 francs. Ils s'habitueront très rapidement à toucher des prix aussi élevés et vous verrez ce qui en résultera au point de vue agricole.

Les offices de placement se préoccupent trop souvent de la question des salaires et de celle des heures de travail.

M. PAUL STRAUSS. - «ils ne s'en occupent pas !

M. CHAPUIS.- Les ouvriers qui cherchent une place demandent qu'on leur indique d'une façon précise le salaire qu'ils toucheront et les heures pendant lesquelles ils devront travailler. Nous avons voté des lois dont nous sommes tous responsables et le jour où vous allez les appliquer vous apercevrez les difficultés qui se produiront dans l'agriculture: ce sera la désertion de nos ~~campagnes~~ campagnes et la France sera dans l'impossibilité de donner à cette mamelle qu'on appelle l'agriculture ce qui lui est nécessaire.

M. MONFEUILLART.- Chez nous il est impossible de

trouver de la main d'œuvre agricole.

M. CHAPUIS.- On en trouve nulle part.

M. PAUL STRAUSS.- C'est une question indépendante de celle du placement des démobilisés.

M. CHAUIS.- Il faut faire très attention au point de vue agricole. Vous recrutez des hommes pour l'industrie, mais non pas pour l'agriculture parce que l'agriculture ne peut pas donner des salaires aussi élevés.

M. MONFEUILLART.- Vous verrez le déficit dans le rendement l'année prochaine.

M. HERVEY.- Je ne puis que m'associer d'une façon complète aux observations très justes de l'honorable M. Doumer, mais je voudrais poser une question d'une nature toute différente.

Je voudrais surtout attirer l'attention de M. le sous-secrétaire d'Etat sur la manière dont la démobilisation se fait. Prend-on bien toujours les dispositions nécessaires pour que l'armée qui se trouve privée de ses hommes soit débarrassée en même temps de son matériel; je parle aussi bien des chevaux que des canons, des automobiles et le reste et même que du matériel allemand.

Il me semble, si j'en crois des renseignements particuliers, qu'il y a un déséquilibre très inquiétant.

Partout on abandonne le matériel et personne ne s'en occupe plus! Il n'y a plus assez d'hommes.

J'indique à cet égard à M. le sous-secrétaire d'Etat qu'il serait nécessaire de renvoyer en même temps les hommes et le matériel pour éviter que celui-ci reste complètement abandonné.

M. DE SELVES.- Et les chevaux? Il n'y a plus personne pour les soigner!

M. PAUL DOUMER.- Les canons meurent vite aussi sur la route!

M. MONFEUILLART.- La démobilisation des chevaux se fait vite et toute seule!

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT.- Les unités qui reviennent du front ramènent leur matériel.

M. HERVEY.- Les divisions qui vont rester et dont l'effectif va tomber de 12 à 7 ou 8.000 hommes n'auront plus assez de personnel pour entretenir le matériel très important dont elles disposent. Ce matériel il faudrait commencer dès maintenant à le diminuer.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT.- C'est le problème de demain. Ce que nous faisons en ce moment, dans la mesure où nous le pouvons, c'est faire revenir tout le matériel

du génie, de l'artillerie , de l'aviation,... que nous pouvons transporter. De plus toutes les unités qui reviennent du front ramènent avec elles leur matériel. Nous faisons à cet égard un effort très important qui n'est limité que par les moyens de transports dont nous disposons.

M. DE SELVES.- Je voudrais appeler votre attention sur la question des chevaux. Beaucoup sont morts, les autres sont dans un état pitoyable. Il y a quelque temps on me faisait remarquer que les Anglais vendaient des chevaux dans un état parfait alors que ceux que nous vendons sont étiques et ne pourront jamais peut-être retrouver leurs forces. Comment se fait-il que nous ne puissions pas faire ce que font nos "alliés"?

M. MONFEUILLART.- Il n'y a rien chez nous pour nourrir les chevaux.

M. DE LSEVES.- Il y a un défaut d'organisation sur lequel j'appelle l'attention de M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. LUCIEN CORNET.- J'ai reçu lundi dernier la visite de maires de ma région. Ils m'ont signalé une des causes du mauvais état des chevaux.

Ils avaient été scandalisés; m'ont-ils dit, de voir des chevaux arrivés en parfait état déperir en très peu

de temps. La cause viendrait-, paraît-il, de ce que les hommes volent l'avoine pour la vendre aux cultivateurs et ce vol peut se faire parce que les officiers ne surveillent pas la nourriture donnée aux chevaux.

Voilà le renseignement qui m'a été fourni par des hommes qui peuvent parler en connaissance de cause.

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Pourriez-vous me citer un fait précis pour me permettre de faire une enquête?

M. LUCIEN CORNET.- Je ne peux pas vous dire...

M. PAUL DOUMER.- Ce ne peut être que dans le département de l'Yonne!

M. LE SOUS-SECRETAIRE D'ETAT.- Lorsqu'on a commencé la démobilisation, on a décidé de garder 51 divisions complètes. On a dit alors aux unités qui se constituaient de renvoyer les mauvais chevaux à l'intérieur et de se monter avec ce qu'il y avait de bon au front. La conséquence, c'est qu'on a ramené une série de chevaux galeux qui présentaient l'effet le plus lamentable. On les a réunis dans des C.O.A. où l'on a organisé des chambres sulfurantes. Mais les chevaux qui reviennent maintenant sont en bien meilleur état ce qui se comprend puisqu'en somme il y a eu une première sélection.

En ce qui concerne les faits signalés par M. Cornet

je le ferai examiner et je vous promets qu'ils feront l'objet de sanctions.

M. LEBERT.- La question de la main d'œuvre agricole qui a été touchée tout à l'heure est du plus haut intérêt et vous le savez parfaitement puisque vous représentez un département rural.

La démobilisation qui s'est effectuée nous a rendu un certain nombre de bras; celle que vous allez entreprendre va se faire avec la lenteur qu'a recommandée avec tant de raison l'honorable M. Doumer. Mais je voudrais à ce sujet vous poser une question. Votre démobilisation doit durer au moins trois mois, peut-être quatre?

M. PAUL STRAUSS.- Quatre mois a dit tout à l'heure M. le ministre.

M. LEBERT.- Or nous entrons dans une période de l'année où la main d'œuvre agricole est particulièrement nécessaire. Est-ce que sousprétexte de démobilisation on va continuer à refuser aux hommes dont la démobilisation est un peu plus tardive les sursis agricoles et les détachements à la terre qui permettraient de faire les foins, les moissons, les vendanges?

L'autorité militaire est jalouse de garder ses hommes. Elle accorde trop parcimonieusement déjà les sursis et les détachements à la terre. Elle sera heureuse de

12 495
12 500

pouvoir invoquer la démobilisation en cours pour dire aux hommes qui ne seront démobilisés que dans deux ou trois mois de rester à la caserne puisqu'ils vont bientôt rentrer chez eux. Mais quand ils rentreront il sera trop tard: les foins seront faits, la moisson sera terminée...

— Je voudrais savoir si les sursis et les détachements à la terre seront continués malgré la démobilisation.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Les sursis et les détachements à la terre ne s'appliquent pas aux mêmes hommes: les détachements à la terre sont donnés aux hommes de l'intérieur, tandis que les sursis sont accordés indistinctement aux hommes de la zonne des armées comme à ceux de l'intérieur.

Or, depuis huit jours, les sursis sont momentanément suspendus pour tout le monde: on a estimé qu'au moment où nous pourrions avoir à exercer certaines menaces et les traduire peut-être en faits, il était indispensable d'avoir les unités du front au complet....

M. ANDRE LEBERT - Ce moratoire sera limité à quelques semaines ?...

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Dès la signature des préliminaires de paix, on reviendra au régime qui était en vigueur il y a huit jours: mais ces jours-ci il y a un état de fait momentané devant lequel il faut s'incliner.

En ce qui concerne les sursis agricoles, on les avait distribués assez largement mais, dans tous les départements, on me signalait que c'était insuffisant: je les ai donc relevés dans une proportion importante.

D'autre part, s'agissant des détachements à la terre, il existe certains commandants de dépôt qui, pour des raisons assez mal fondées, s'efforcent de les refuser:

Je demande à tous nos collègues à la connaissance de qui viennent des faits qu'ils croient devoir juger blamables, de vouloir bien me les signaler; j'envoie aussitôt un inspecteur avec mission de redresser le tort qui a pu être fait à quelques hommes; d'autre part, j'ai envoyé des instructions aux termes desquelles lorsque le commandant de dépôt refuse un détachement à la terre auquel l'office de la main d'œuvre agricole aura donné un avis favorable, c'est le général commandant la subdivision qui doit trancher le différend.

Une situation qui a pu susciter quelque difficultés est celle des hommes qui sont rentrés de captivité en Allemagne. Ils ont eu, à leur retour, un ou deux mois de permission; revenus au dépôt, ils n'ont eu qu'une pensée, qu'un désir, retourner chez eux: les commandants de dépôt ont du s'efforcer de tenir une juste balance entre tous les hommes qu'ils avaient dans leurs dépôts et faire en sorte d'accorder le même bénéfice du détachement à la terre aux hommes qui n'y étaient pas allés depuis longtemps qu'à ceux qui rentraient de permission. De ce fait, il a pu arriver que parfois, les commandants de dépôt n'aient pas tenu compte d'avis favorable de détachement à la terre donnés par les offices de main d'œuvre agricole

Ajoutez encore que le grand nombre des chevaux renvoyés à l'intérieur exigent des hommes pour en prendre soin, parmi lesquels encore certains ont pu être l'objet d'un avis favorable de détachement à la terre.

Je fais preuve de la meilleure volonté, je vous prie de le croire, pour redresser les torts qui se produisent trop souvent, je le reconnaiss; mais les circulaires sont insuffisantes, et c'est pourquoi je demande à nos collègues de me faire part de tous les faits reprehensibles qui peuvent venir à leur connaissance.

M. MONTFEUILLART - Je reconnaiss volontiers qu'à Chalons, il y avait eu un certain désordre et que, grâce à Mr le sous secrétaire d'Etat, on est rentré dans l'ordre, à la satisfaction de tous.

M. ANDRE LEBERT - Je comprends qu'en ce moment, il faille tenir aux armées tous les hommes, mais Mr le sous secrétaire d'état voudra bien tenir la main à ce que, au moment de la moisson, les sursis et les détachements à la terre soient accordés de façon généreuse.

M. LE COMTE D ALSACE - A propos des chevaux dont on parlait tout à l'heure, j'ai vu des groupes de batteries revenant de Mayence qu'ils avaient quitté depuis cinq jours; les chevaux étaient galeux; le commandant m'a avoué qu'il n'avait pas de vétérinaire depuis quatre mois et pas de médicament depuis trois mois; le maréchal ferrant n'avait même pas de fers à leur mettre aux pieds. C'était un spectacle désolant. Cinq de ces bêtes sont mortes et il a fallu laisser sur place des pièces qu'on n'a pu emmener.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Si je devais plaider des circonstances atténuantes, à propos des chevaux, vous me permettriez de dire que l'armée anglaise avait 172 000 chevaux alors que nous en avions 700 000 et que notre cadre actif de vétérinaires était insuffisant, dégarni qu'il était par le départ de tous les vétérinaires du cadre de réserve. On avait bien essayé de déclarer indispensables un certain nombre de ces derniers, mais le plus souvent sont survenues des réclamations des parlementaires demandant que l'on rende ces hommes aux campagnes qui en avaient besoin; on a pu en garder pendant deux mois, mais bientôt ont surgi des protestations devant lesquelles il a fallu s'incliner. C'était un cercle vicieux.

M. PAUL DOUMER - Vous savez quel rôle joue le cheval dans l'armée. Une des faiblesses de l'armée allemande, qui l'a empêché d'exploiter ses succès des mois de mars et de mai 1918, c'est qu'elle n'avait plus que 300 000 000 chevaux et qu'elle a du laisser une partie de son matériel sur place.

M. DEATOMTE D ALSACE - Même les nôtres étaient en bien mauvaise ~~époque~~ état à cette époque...

M. MONTFEUILLART - Ils étaient tout de même encore plus nombreux.

M. PAUL DOUMER - Ils ne se sont permis d'être malades qu'après l'armistice... (Sourires)

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - J'arrive maintenant à la seconde question que m'avait posée la lettre de Mr le président de la commission, relativement à la situation des armées d'occupation.

Au 26 mai, la situation des armées d'occupation y compris l'Alsace et la Lorraine était la suivante.

Pour l'armée française: la dixième armée à son siège à Mayence; la huitième armée, à Landau; la quatrième armée à Colmar. Ces diverses formations correspondent à 26 divisions d'infanterie et trois divisions de cavalerie, représentant au total 441 000 hommes.

L'armée britannique du Rhin se compose de 10 divisions d'infanterie et une division de cavalerie: au total, 400 000 hommes, sur lesquels, d'ailleurs, 130 000 ou 140 000 ne sont pas des combattants.

L'armée américaine à Coblenze, comprend trois divisions, soit 90 000 hommes.

L'armée belge, enfin, comprend 4 divisions d'infanterie et une division de cavalerie, soit 55 000 hommes.

Le total des troupes ainsi échelonnées s'élève donc à un million d'hommes environ.

J'ai sous les yeux une carte qui indique tous les emplacements de troupe: si vous le désirez, j'en

ferai faire des copies que j'enverrai à la commission.

M. LE PRESIDENT - Nous vous en remercions d'avance.

M. LE PRESIDENT - Quelles sont les prévisions de modification de ces effectifs des troupes d'occupation.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - L'armée française doit tomber à 9 divisions d'infanterie et 2 divisions de cavalerie.

M. LE PRESIDENT - Et les armées alliées ?...

M. PAUL DOUMER - Les Américains n'auront plus rien et les Anglais pas grand chose.

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Je ferai tenir ces renseignements à la commission en même temps que les cartes.

M. LE COMTE D ALSACE - Et les corps d'armée qu'on devait laisser dans l'Alsace et en Lorraine ?...

M. LE SOUS SECRETAIRE D ETAT - Les neuf divisions d'occupation des pays rhénans ne correspondent pas à des formations en corps d'armée.

M. PAUL DOUMER - On n'a pas donné suite à la formation de ces corps/ de Strasbourg et de Metz.

M. LE COMTE D'ALSACE - En effet, il y a en ce moment à Strasbourg et à Metz une division de chacun des corps suivants: 2°, 6°, 20°, 21° corps.

M. LE PRESIDENT - Personne n'a plus de question à poser à Mr le sous secrétaire d'Etat .

Je le remercie d'avoir bien voulu répondre à notre appel et nous fournir les explications qu'au nom de la commission j'avais eu l'honneur de lui demander.

Mr le Sous-secrétaire d'Etat se retire./.

